C/2025/2330

25.4.2025

Mise à jour de la liste des titres de séjour visés à l'article 2, point 16), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) ([1])

(C/2025/2330)

La publication de la liste des titres de séjour visés à l'article 2, point 16), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) ([2]) est fondée sur les informations communiquées par les États membres à la Commission, conformément à l'article 39 du code frontières Schengen.

Outre la publication au Journal officiel, une mise à jour régulière est disponible sur le site internet de la direction générale de la migration et des affaires intérieures.

LISTE DES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Remplacement de la liste publiée au JO C 126 du 12.4.2021, p. 1

1) **Modèle uniforme (carte d'identité)**

Les titres de séjour sont délivrés sous forme d'une carte d'identité en polycarbonate intégrant des données biométriques, établie selon un modèle uniforme. La durée de validité de la carte dépend du type de séjour, conformément à la loi n° 326/1999 Rec. relative au séjour des étrangers sur le territoire de la République tchèque et aux modifications de certaines lois et à la loi n° 325/1999 Rec. relative à l'asile, telle que modifiée.

A) Residence Permit/Povolení k pobytu (titre de séjour)

Ce document peut être obtenu par les **ressortissants de pays tiers qui bénéficient d'un titre de séjour à long terme ou permanent** en République tchèque, les **membres de la famille de citoyens de l'UE, de la Norvège, de la Suisse, de l'Islande et du Liechtenstein** qui ne remplissent pas les conditions d'obtention d'une carte de séjour permanent («Permanent Residence Card/Karty trvalého pobytu») ou d'une carte de séjour («Residence Card/Pobytové karty»), et les **personnes qui ont obtenu l'asile ou une protection subsidiaire.**

Depuis le 2 août 2021, ce document est également délivré aux **citoyens du Royaume-Uni et aux membres de leur famille couverts par l'accord de retrait.**

La section *Remarques* («Remarks/Poznámky») établit une liste de codes à deux chiffres précisant l'objet du séjour (voir tableau ci-dessous). La mention *Accès gratuit au marché du travail – OUI/NON* («Free access to the labour market – YES/NO / Volný přístup na trh práce – ANO/NE») est ajoutée sur les permis octroyés pour d'autres raisons que le travail. L'adresse de résidence est fournie uniquement pour les autorisations de séjour permanent («PERMANENT STAY/TRVALÝ POBYT»), d'asile («ASYLUM/AZYL») et de protection subsidiaire («SUBSIDIARY PROTECTION/DOPLŇKOVÁ OCHRANA»).

CODE ÉTABLISSANT L'OBJET DU SÉJOUR SÉLECTIONNÉ			
00	Soins médicaux	49	Asile
01	Raisons professionnelles	52	Emploi saisonnier
02	Activités culturelles	54	Protection subsidiaire
03	Visite de la famille ou d'un ami	55	Regroupement familial
04	Invitation	56	Séjour d'un ressortissant d'un État membre de l'UE

([1]) Voir la liste des précédentes publications à la fin de la présente mise à jour.
([2]) JO L 77 du 23.3.2016, p. 1.

CODE ÉTABLISSANT L'OBJET DU SÉJOUR SÉLECTIONNÉ			
05	Fonctionnaire (politique)	57	Membre de la famille d'un ressortissant d'un État membre de l'UE
06	Raisons professionnelles (indépendant)	58	Membre de la famille d'un chercheur
07	Activités liées au sport	59	Membre de la famille d'un titulaire d'une carte bleue européenne
08	Études (formation, stage)	60	Séjour dans le cadre d'une cohabitation d'étrangers (regroupement familial)
09	Autre (tourisme, transit, affaires, congrès, etc.)	67	Révocation d'un titre de séjour précédent
10	Tourisme	68	Titre de séjour après un séjour de cinq années consécutives en République tchèque
17-20	Raisons familiales	69	Titre de séjour après un séjour de cinq années dans l'UE
21-24	Études	70	Regroupement familial avec un citoyen tchèque (le demandeur est un époux/une épouse)
25	Chercheur scientifique	71	Regroupement familial avec un citoyen tchèque (le demandeur est un enfant né en République tchèque)
28	Travail (carte bleue)	72	Regroupement familial avec un citoyen tchèque (le demandeur est un enfant né ailleurs qu'en République tchèque)
29	Visa de travail extraordinaire	73	Regroupement familial avec un citoyen tchèque (le demandeur est un autre membre de la famille)
30-35	Citoyens de l'EU et les membres de leur famille	74-77	Regroupement familial avec un citoyen de l'UE
36	Directeur exécutif (participation à une entité juridique)	78	Séjour de longue durée pour investissement
37	Programme «vacances travail»	79	Permis pour travailleur faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe («ICT»)
41	Séjour à finalité humanitaire	80	Permis pour travailleur d'un autre État membre de l'UE faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe («Mobile ICT»)
42	Séjour pour d'autres raisons dignes d'être prises en compte	83	Procédure de protection internationale
43	Séjour dans l'intérêt de la République tchèque	86	Protection temporaire (du demandeur)
47	Séjour après une demande d'asile refusée	87	Protection temporaire (accordée)
48	Séjour d'un étranger de moins de 18 ans (responsabilité parentale de substitution)	99	Autres finalités

i) **Titres de séjour délivrés entre le 4 juillet 2011 et le 26 juin 2020** sous forme de cartes d'identité, conformément au règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. **Ces titres restent valides jusqu'en juin 2030.**

Le type de séjour correspondant est précisé sous le titre *Type de titre de séjour:* «Long-term residence/Dlouhodobý pobyt» (séjour de longue durée), «Employee card/Zaměstnanecká karta» (carte employeur), «EU Blue Card/Modrá karta EU» (carte bleue européenne) conformément à la directive 2009/50/CE du Conseil, «ICT» (carte de transfert temporaire intragroupe, conformément à la directive 2014/66/UE), «MOBILE ICT» (carte de transfert temporaire intragroupe d'un autre État membre de l'UE, conformément à la directive 2014/66/UE), ou «Permanent/Trvalý» (séjour permanent).

ii) **Titres de séjour délivrés depuis le 27 juin 2020** sous forme de cartes d'identité, conformément au règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) nº 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

B) Residence Card/Pobytová karta (carte de séjour)

Carte de séjour **délivrée depuis le 2 août 2021** sous forme d'une carte d'identité, conformément au règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) nº 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. Le verso de la carte est identique au titre de séjour (voir la section A précédente pour de plus amples informations). Délivrée uniquement aux membres de la famille de citoyens de l'Union européenne qui ne sont pas eux-mêmes citoyens de l'Union européenne.

C) Permanent Residence Card/Karta trvalého pobytu (carte de séjour permanent)

Titre de séjour permanent délivré **depuis le 2 août 2021** sous forme d'une carte d'identité, conformément au règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) nº 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. Le verso de la carte est identique au titre de séjour (voir la section A précédente pour de plus amples informations). Délivrée uniquement aux membres de la famille de citoyens de l'Union européenne qui ne sont pas eux-mêmes citoyens de l'Union européenne.

2) **Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour**

A) Residence Card of a Family Member of a Citizen of the European Union/Pobytová karta rodinného příslušníka občana Evropské unie (carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne)

Document sous forme d'un livret de couleur bleu foncé. Document délivré du 1er janvier 2013 au 1er août 2021 aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE qui se sont vus accorder un séjour temporaire en République tchèque. La carte était **valide jusqu'au 3 août 2023**, date après laquelle elle a été remplacée par un document intégrant des données biométriques (voir la section 1 – *Modèle uniforme* pour de plus amples informations).

B) Permanent Residence Card/Průkaz o povolení k trvalému pobytu (carte de séjour permanent)

i. La carte de séjour permanent prend la forme d'un livret de couleur vert foncé. **Depuis le 2 août 2021, cette carte est uniquement délivrée aux citoyens de l'UE, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein.**

La carte de séjour permanent était auparavant délivrée aussi aux membres de la famille de citoyens de l'UE, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein. Or, depuis le 2 août 2021, ces familles reçoivent des documents intégrant des données biométriques (voir la section 1 – *Modèle uniforme* pour de plus amples informations). Ceci s'applique également aux citoyens du Royaume-Uni et aux membres de leur famille couverts par l'accord de retrait. **Les documents délivrés avant le 2 août 2021 restent valides jusqu'à leur date d'expiration.**

ii. La carte de séjour permanent d'un citoyen de l'Union européenne prend la forme d'un livret de couleur rouge. Ce type de document était délivré aux citoyens de l'UE jusqu'en août 2017 et peut être utilisé jusqu'en 2027.

C) Residence Permit Card for Foreigners/Průkaz o povolení k pobytu pro cizince (carte de séjour permanent pour les étrangers)

Document de couleur vert clair sous forme d'un livret portant des inscriptions rouges au recto. Jusqu'au 14 août 2017, ce document était délivré aux citoyens de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein séjournant de façon permanente en République tchèque, ainsi qu'aux membres de leur famille disposant d'un titre de séjour temporaire. Depuis le 15 août 2017, cette carte est uniquement destinée aux membres de la famille des ressortissants des États susmentionnés pour un séjour temporaire. **La validité de cette carte a expiré le 3 août 2023**, date après laquelle elle a été remplacée par un document intégrant des données biométriques (voir la section 1 – *Modèle uniforme* pour de plus amples informations).

D) Identity Card/Identifikační průkaz (carte d'identité)

Depuis le 15 août 2017, une carte d'identité est délivrée, au recto de laquelle la mention «Identity Card and long-term residence permit/Identifikační průkaz a povolení k pobytu» (carte d'identité et titre de séjour de longue durée) est inscrite en noir.

Ce document prend la forme d'une carte en papier recouverte d'une pellicule transparente, de 105 mm de long sur 74 mm de large. Au recto se trouvent une photographie du propriétaire de la carte et des informations comme son nom, sa date de naissance, son sexe, sa fonction, son adresse et la période de validité de la carte. Au verso, il est mentionné que la carte est un document officiel et une pièce d'identité, ainsi qu'une preuve de séjour de longue durée en République tchèque.

La carte d'identité est délivrée par le ministère des affaires étrangères et porte les lettres ou sigles suivants:

LETTRE/SIGLE	SIGNIFICATION
D	Membres des missions diplomatiques – personnel diplomatique
K	Membres d'un consulat – agents consulaires
MO/D	Membres des organisations internationales jouissant des privilèges et immunités diplomatiques
ATP	Membres du personnel administratif et technique des missions diplomatiques
KZ	Membres d'un consulat – employés consulaires
MO/ATP	Membres des organisations internationales jouissant des mêmes privilèges et immunités que le personnel administratif et technique des missions diplomatiques
MO	Membres des organisations internationales jouissant de privilèges et immunités en vertu d'un accord pertinent
SP, SP/K	Membres du personnel de service des missions diplomatiques ou des consulats
SSO, SSO/K	Domestiques privés des membres des missions diplomatiques ou des consulats

E) Confirmation of Electronic Registration for the Extension of Temporary Protection/Potvrzení o provedení elektronické registrace k prodloužení dočasné ochrany (attestation d'inscription électronique en vue d'une prolongation de la protection temporaire)

Conformément à la décision d'exécution (UE) 2024/1836 du Conseil du 25 juin 2024 prorogeant la protection temporaire introduite par la décision d'exécution (UE) 2022/382 du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1).

En vertu de l'article 7 *ter* de la loi n° 24/2025 modifiant la loi n° 65/2022 relative à certaines mesures liées au conflit armé sur le territoire de l'Ukraine à la suite de son invasion par la Fédération de Russie, la possibilité est donnée aux personnes bénéficiant d'une protection temporaire de renouveler automatiquement leur titre de séjour «protection temporaire» au moyen d'un enregistrement électronique, sans que l'introduction d'une nouvelle demande ne soit nécessaire. **La confirmation d'un tel enregistrement électronique**, «Potvrzení o provedení elektronické registrace k prodloužení dočasné ochrany» (titre exact du document en tchèque), effectué avant le 15 mars 2025 **confère à l'étranger le droit de séjourner sur le territoire de la République tchèque et de circuler librement dans l'espace Schengen au titre d'une protection temporaire jusqu'au 30 septembre 2025.** La protection temporaire sur le territoire de la République tchèque sera prolongée jusqu'au 31 mars 2026 en apposant ce jour-là un autocollant au ministère de l'intérieur.

Il est possible de vérifier la validité de la confirmation électronique au moyen du code QR présenté ou sur le portail web du ministère de l'intérieur de la République tchèque à l'adresse suivante: https://ipc.gov.cz/en/verification-of-confirmation/.

HONGRIE

Remplacement de la liste publiée au JO C, C/2024/7514, 19.12.2024.

1. **Liste des titres de séjour visés à l'article 2, point 16) a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)**

a) **Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme**

— TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

— TITRE DE SÉJOUR

— Code iFADO: HUN-HO-06001, 06002

— Code PRADO: HUN-HO-06001, 06002

La rubrique «OKMÁNY TÍPUSA» (Type de document) indique le type de statut de résident:

— Tartózkodási engedély / titre de séjour

— Humanitárius célú tartózkodási engedély / titre de séjour accordé pour des raisons humanitaires

— Bevándorlási engedély / permis d'immigration

— Letelepedési engedély / titre de séjour permanent

— Ideiglenes letelepedési engedély / titre de séjour temporaire

— Nemzeti letelepedési engedély / titre de séjour permanent national

— EK letelepedési engedély / titre de séjour permanent CE

La rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

— Hivatalos / officiel

— Kutatás / recherches scientifiques

— Családi együttélés / regroupement familial

— Gyógykezelés / traitement médical

— Látogatás / visite

— Nemzeti tartózkodási engedély / titre de séjour national

— Tanulmányi / études

— Keresőtevékenység folytatása / emploi ou activité rémunérée

— Önkéntes tevékenység / bénévolat

— EU Kék Kártya / carte bleue européenne

— Huzamos tartózkodási engedéllyel rendelkező – EK / résident CE de longue durée

— Befogadott / personne admise

— Felügyelet nélkül maradt kiskorú / mineur non accompagné

— Hontalan / apatride

— Tartózkodási kártya magyar állampolgár családtagja részére / carte de séjour délivrée aux membres de la famille de ressortissants hongrois

— Egyéb / autre

— TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

— TITRE DE SÉJOUR

— Code iFADO: HUN-HO-12001, 12002

— Code PRADO: HUN-HO-12001, 12002

La rubrique «AZ ENGEDÉLY TÍPUSA» (Type de titre) indique le type de statut de résident:

— TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

— HUMANITÁRIUS TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

— BEVÁNDORLÁSI ENGEDÉLY

— LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY

— IDEIGLENES LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY

— NEMZETI LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY

— EK LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY

— EU TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

— IDEIGLENES TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

— NEMZETI TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

— EU TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

— MENEDÉKES OKMÁNY

Si le type de titre est «TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour

— EU KÉK KÁRTYA

— MUNKAVÁLLALÁS

— JÖVEDELEMSZERZÉS

— VÁLLALATON BELÜL ÁTHELYEZETT SZEMÉLY / ICT

— LÁTOGATÁS

— CSALÁDI EGYÜTTÉLÉS

— SZEZONÁLIS MUNKAVÁLLALÁS

— GYÓGYKEZELÉS

— HIVATALOS

— NEMZETI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

— ÁLLÁSKERESÉS VAGY VÁLLALKOZÁS INDÍTÁS

— IDEIGLENES TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

— HOSSZÚ TÁVÚ MOBILITÁSI ENGEDÉLY / MOBILE ICT

— KUTATÓI HOSSZÚ TÁVÚ MOBILITÁSI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

— CSALÁDTAG KUTATÓI MOBILITÁSI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLYE

— HALLGATÓI MOBILITÁSI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY

— GYAKORNOK

— KUTATÁS

— ÖNKÉNTES TEVÉKENYSÉG

— TANULMÁNYI

— EGYÉB

— FEHÉR KÁRTYA

— AZ EUSZ 50. CIKKE

— VENDÉG-ÖNFOGLALKOZTATÓ

— VENDÉGBEFEKTET

— MUNKAVÁLLALÁS (BERUHÁZÁS MEGVALÓSÍTÁSA CÉLJÁBÓL)

— FOGLALKOZTATÁS

— VENDÉGMUNKÁS

— MAGYAR KÁRTYA

— VÁLLALATI KÁRTYA

— NEMZETI KÁRTYA

— KÉPZÉS

— KIKÜLDETÉS

— NEMZETI ÉRDEK

Si le type de titre est «HUMANITÁRIUS TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

— HONTALAN

— FELÜGYELET NÉLKÜL MARADT KISKORÚ

— BEFOGADOTT

— EGYÉB

Si le type de titre est «EK LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY» ou «EU TARTÓZKODÁSI KÁRTYA», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

— HUZAMOS TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLLYEL RENDELKEZŐ – EK

Si la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) au verso comporte la mention «NEMZETI LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY» ou «NEMZETI TARTÓZKODÁSI KÁRTYA», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) au recto peut indiquer l'objet du séjour:

— KILÉPÉSI MEGÁLLAPODÁS 18. CIKK (1) BEKEZDÉSE ALAPJÁN

Si le type de titre est «MENEDÉKES OKMÁNY», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

— SZEMÉLYAZONOSSÁGOT ÉS TARTÓZKODÁST IGAZOL

— Les titres de séjour délivrés à des bénéficiaires d'une protection temporaire (y compris les titres de séjour délivrés à des ressortissants étrangers ayant fui la guerre russo-ukrainienne) sont valables jusqu'au 4 mars 2026, même si la date d'expiration indiquée sur le document est le 4 mars 2023, le 4 mars 2024 ou le 4 mars 2025. [Sur la base de la décision d'exécution (UE) 2024/1836, conformément à l'article 1 du décret gouvernemental nº 343/2024.]

— TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR

— Délivrée pour la première fois: 2 août 2021

— Validité: maximum 5 ans

La rubrique «AZ ENGEDÉLY TÍPUSA» (Type de titre) indique le type de statut de résident:

UNIÓS POLGÁR 2004/38/EK IRÁNYELV 10. CIKKE SZERINTI CSALÁDTAGJA

— HUZAMOS TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR PERMANENT

— Délivrée pour la première fois: 2 août 2021

— Validité: 10 ans

La rubrique «AZ ENGEDÉLY TÍPUSA» (Type de titre) indique le type de statut de résident:

UNIÓS POLGÁR 2004/38/EK IRÁNYELV 20. CIKKE SZERINTI CSALÁDTAGJA

b) **Autres documents délivrés par la Hongrie aux ressortissants de pays tiers et leur autorisant le séjour sur son territoire**

— MOBILITÁSI IGAZOLÁS

CERTIFICAT DE MOBILITÉ

— Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée

— Délivré pour la première fois: 1er janvier 2018

— Validité: maximum 360 jours

— «Megjegyzések/remarques»:

a) kutatói rövid távú mobilitási igazolás / certificat de mobilité à court terme pour chercheurs

Kutatásra jogosult / autorisé à effectuer de la recherche pour: (-nál/nél)

b) kutató családtagja / membre de la famille d'un chercheur

c) hallgatói mobilitási igazolás / certificat de mobilité étudiante

Tanulmányokat folytat / autorisé à étudier à: (-nál/nél)

c) **Autres cartes de séjour délivrées conformément à la directive 38/2004/CE**

— REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS EGT-ÁLLAMPOLGÁR RÉSZÉRE

Code iFADO: HUN-HO-04001

Code PRADO: HUN-HO-04001

— Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée

— Délivrée pour la première fois: 1er juillet 2007

— Délivrée pour la dernière fois: 31 décembre 2012

— Validité: illimitée

— REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS EGT-ÁLLAMPOLGÁR RÉSZÉRE

Code iFADO: HUN-HO-07004

Code PRADO: HUN-HO-07004

— Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée

— Délivrée pour la première fois: 1er janvier 2013

— Délivrée pour la dernière fois: 31 juillet 2021

— Validité: illimitée

— REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

«2004/38/EK irányelv 8. cikke alapján EGT állampolgár részére kiállítva. / Issued to EEA Citizens in accordance with Article 8 of Directive 2004/38/EC.» [délivré à des ressortissants de l'EEE en application de l'article 8 de la directive 2004/38/CE]

— Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée

— Délivré pour la première fois: 2 août 2021

— Validité: illimitée

— TARTÓZKODÁSI KÁRTYA EGT ÁLLAMPOLGÁR CSALÁDTAGJA RÉSZÉRE

Code iFADO: HUN-HO-07002

Code PRADO: HUN-HO-07002

— Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée

— Délivrée pour la première fois: 1er janvier 2013

— Délivrée pour la dernière fois: 31 juillet 2021

— Validité: maximum 5 ans

— La rubrique «Egyéb megjegyzés / Other notes:» [autres remarques] comporte la mention suivante: «tartózkodási kártya EGT állampolgár családtagja részére»

d) **Autres cartes de séjour permanentes délivrées conformément à la directive 38/2004/CE**

— ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

Code iFADO: HUN-HO-03002

Code PRADO: HUN-HO-03002

— Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée

— Délivrée pour la première fois: 1er juillet 2007

— Délivrée pour la dernière fois: 31 décembre 2012

— Validité: 10 ans (À compter du 24.12.2010, la carte de séjour permanent délivrée à un ressortissant de l'EEE a une validité illimitée.)

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

— ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR PERMANENT

Code iFADO: HUN-HO-07001

Code PRADO: HUN-HO-07001

— Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée

— Délivrée pour la première fois: 2 janvier 2013

— Délivrée pour la dernière fois: 31 juillet 2021

— Validité: 10 ans (La carte de séjour permanent délivrée à un ressortissant de l'EEE a une validité illimitée.)

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

— ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR PERMANENT

— Délivrée à des ressortissants de l'EEE en application de l'article 19 de la directive 2004/38/CE.

— Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée

— Délivrée pour la première fois: 2 août 2021

— Validité: illimitée

Liste des publications précédentes

JO C 247 du 13.10.2006, p. 1.

JO C 77 du 5.4.2007, p. 11.

JO C 153 du 6.7.2007, p. 1.

JO C 164 du 18.7.2007, p. 45.

JO C 192 du 18.8.2007, p. 11.

JO C 271 du 14.11.2007, p. 14.

JO C 57 du 1.3.2008, p. 31.

JO C 134 du 31.5.2008, p. 14.

JO C 207 du 14.8.2008, p. 12.

JO C 331 du 31.12.2008, p. 13.

JO C 3 du 8.1.2009, p. 5.

JO C 64 du 19.3.2009, p. 15.

JO C 198 du 22.8.2009, p. 9.

JO C 239 du 6.10.2009, p. 2.

JO C 298 du 8.12.2009, p. 15.

JO C 308 du 18.12.2009, p. 20.

JO C 35 du 12.2.2010, p. 5.

JO C 82 du 30.3.2010, p. 26.

JO C 103 du 22.4.2010, p. 8.

JO C 108 du 7.4.2011, p. 7.

JO C 157 du 27.5.2011, p. 5.

JO C 201 du 8.7.2011, p. 1.

JO C 216 du 22.7.2011, p. 26.

JO C 283 du 27.9.2011, p. 7.

JO C 199 du 7.7.2012, p. 5.

JO C 214 du 20.7.2012, p. 7.

JO C 298 du 4.10.2012, p. 4.
JO C 51 du 22.2.2013, p. 6.
JO C 75 du 14.3.2013, p. 8.
JO C 77 du 15.3.2014, p. 4.
JO C 118 du 17.4.2014, p. 9.
JO C 200 du 28.6.2014, p. 59.
JO C 304 du 9.9.2014, p. 3.
JO C 390 du 5.11.2014, p. 12.
JO C 210 du 26.6.2015, p. 5.
JO C 286 du 29.8.2015, p. 3.
JO C 151 du 28.4.2016, p. 4.
JO C 16 du 18.1.2017, p. 5.
JO C 69 du 4.3.2017, p. 6.
JO C 94 du 25.3.2017, p. 3.
JO C 297 du 8.9.2017, p. 3.
JO C 343 du 13.10.2017, p. 12.
JO C 100 du 16.3.2018, p. 25.
JO C 144 du 25.4.2018, p. 8.
JO C 173 du 22.5.2018, p. 6.
JO C 222 du 26.6.2018, p. 12.
JO C 248 du 16.7.2018, p. 4.
JO C 269 du 31.7.2018, p. 27.
JO C 345 du 27.9.2018, p. 5.
JO C 27 du 22.01.2019, p. 8.
JO C 31 du 25.1.2019, p. 5.
JO C 34 du 28.1.2019, p. 4.
JO C 46 du 5.2.2019, p. 5.
JO C 330 du 6.10.2020, p. 5.
JO C 126 du 12.4.2021, p. 1.
JO C 140 du 21.4.2021, p. 2.
JO C 150 du 28.4.2021, p. 5.
JO C 365 du 10.9.2021, p. 3.
JO C 491 du 7.12.2021, p. 5.
JO C 509 du 17.12.2021, p. 10.
JO C 63 du 7.2.2022, p. 6.
JO C 272 du 15.7.2022, p. 4.
JO C 304 du 9.8.2022, p. 5.
JO C 393 du 13.10.2022, p. 10.
JO C 72 du 28.2.2023, p. 44.
JO C 274 du 3.8.2023, p. 6.
JO C, C/2023/260 du 19.10.2023.
JO C, C/2023/1408 du 5.12.2023.
JO C, C/2023/1609 du 22.12.2023.
JO C, C/2024/1212 du 31.1.2024.
JO C, C/2024/1950 du 6.3.2024.
JO C, C/2024/4488 du 11.7.2024.
JO C, C/2024/5580 du 19.9.2024.
JO C, C/2024/7513 du 19.12.2024.
JO C, C/2024/7514 du 19.12.2024.
JO C, C/2025/995 du 11.2.2025.
JO C, C/2025/1504 du 5.3.2025.
JO C, C/2025/1859 du 25.3.2025.